



Aïkido Club de Châtelleraut



Tarifs et conditions d'inscription - 2025-2026

Version du 28 sept. 2025

Tarifs d'inscription

L'ensemble des tarifs d'inscriptions est présenté dans le tableau qui suit.

Public	Durée	Licence FFAAA	Adhésion ACC	Total	Après réduc Famille	Après réduc étudiant ou chômeur
Enfants < 13 ans	Annuelle	26,00 €	59,00 €	85,00 €	70,00 €	NA
Ados 13-17 ans	Annuelle	38,00 €	67,00 €	105,00 €	90,00 €	NA
Adultes ≥ 18 ans	Annuelle	38,00 €	102,00 €	140,00 €	125,00 €	90,00 €
Enfants < 13 ans	Semestrielle	26,00 €	34,00 €	60,00 €	45,00 €	NA
Ados 13-17 ans	Semestrielle	38,00 €	42,00 €	80,00 €	65,00 €	NA
Adultes ≥ 18 ans	Semestrielle	38,00 €	62,00 €	100,00 €	85,00 €	70,00 €
Enfants < 13 ans	Trimestrielle	26,00 €	24,00 €	50,00 €	35,00 €	NA
Ados 13-17 ans	Trimestrielle	38,00 €	27,00 €	65,00 €	50,00 €	NA
Adultes ≥ 18 ans	Trimestrielle	38,00 €	42,00 €	80,00 €	65,00 €	55,00 €

Les tarifs semestriels et trimestriels sont réservés aux inscriptions en cours d'année, soit respectivement à compter :

- du 1er février pour les tarifs semestriels ;
- du 1er mai pour les tarifs trimestriels.

L'application du tarif semestriel dès la rentrée ou durant le 1er semestre de la saison sportive est acceptée, uniquement si l'adhérent ou l'adhérente a la certitude de ne pratiquer au club que pour la période indiquée. En cas de changement en cours de route (si finalement l'adhérent ou adhérente continue de pratiquer au club durant toute la saison, ou au-delà de la période pour laquelle il s'est inscrit), une régularisation sera demandée et conditionnera l'accès au cours pour le restant de l'année.

Options d'assurance

La FFAAA propose trois polices d'assurance avec ses licences :

- Option de base : incluse avec chaque licence
- Option 1 : 11 €/an
- Option 2 : 15 €/an.

Voir les conditions d'assurance fédérale [via ce lien](#). L'adhérent ou adhérente peut souscrire l'option 1 ou 2 via le club, au moment de son inscription, ou bien directement auprès de la FFAAA.

Réductions

Les réductions proposées sont les suivantes.

Réduction	Périodicité	Montant	Conditions
Famille	Toutes	15,00 €	Applicable à partir du second membre de la famille vivant dans le même foyer. Appliqué automatiquement si tous les membres de la famille sont inscrits par le même compte Intraclub parent. Sinon, la réduction est appliquée sur présentation d'une preuve de lien familial et de foyer.
Étudiant	Annuelle	50,00 €	Sur présentation d'un titre étudiant valide.
	Semestrielle	30,00 €	
	Trimestrielle	25,00 €	
Chômeur	Annuelle	50,00 €	Sur présentation d'un justificatif d'inscription à Pôle Emploi/France Travail.
	Semestrielle	30,00 €	
	Trimestrielle	25,00 €	

Si deux réductions sont applicables, la plus forte est retenue.

Dans le cas où un adhérent ou une adhérente est déjà licenciée FFAAA au sein d'un autre club, une réduction sera appliquée sur son inscription, équivalente au montant de sa licence. Le numéro de licence FFAAA devra être fourni. En dehors de cette situation, aucune réduction ne sera accordée sur le montant de la licence fédérale ni sur une option d'assurance optionnelle.

Modalités de paiement

Le Club accepte les modes de paiement suivants pour les inscriptions :

- carte bancaire (via le formulaire en ligne Intraclub) ;
- virement bancaire (le RIB du club est transmis suite à la validation de l'inscription) ;
- chèque à l'ordre de l'Aïkido Club de Châtelleraut ;
- espèces.

Le paiement en plusieurs fois est proposé, mais uniquement par carte bancaire, avec un échelonnement de 2 à 3 fois. Le premier paiement devra être au minimum du montant de la licence fédérale, additionnée le cas échéant, de l'option d'assurance choisie.

Cotisations optionnelles

Celles et ceux qui le souhaitent ont la possibilité de soutenir davantage le Club, par le versement d'une cotisation optionnelle, qui a valeur de don. Plusieurs montants sont proposés au moment de l'inscription. Il est également possible de verser un don n'importe quand dans l'année.

Ces dons ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu, selon les conditions prévues par la loi. Voir les conditions sur economie.gouv.fr.

Le Club émettra un reçu fiscal chaque année, pour les dons reçus durant l'année civile qui s'achève.